

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Initiative de renouvellement – septembre 2012

Recommandations relatives aux finances

Sur le plan financier, il est impératif que nous parvenions à augmenter nos revenus, à réduire nos coûts d'infrastructures et de collecte de fonds, à éliminer les chevauchements et la redondance ainsi qu'à engager nos dépenses, de sorte que nous puissions optimiser l'utilisation des fonds reçus de nos donateurs au profit de notre mission.

1. Mettre en place une équipe de la haute direction épurée et unie, comprenant les présidents divisionnaires.
2. Abaisser nos coûts en simplifiant la structure de l'organisme grâce, entre autres, à la réduction du nombre et de la taille de nos bureaux.
3. Continuer à réaliser des économies d'échelle en maintenant la Division de l'Ontario, le Bureau national et la Section Toronto à la même adresse et transférer ceux-ci vers des locaux plus petits et moins coûteux que ceux qu'ils occupent actuellement. Encourager les autres divisions et sections à adopter une démarche semblable pour réduire leurs coûts immobiliers.
4. Mettre en œuvre un processus budgétaire suivant lequel le conseil d'administration national donnera des directives budgétaires générales et pourra intervenir relativement aux budgets des divisions et des sections. Accorder un pouvoir de décision aux conseils national et divisionnaires en ce qui a trait aux budgets des divisions et des sections respectivement.
5. Reconnaître l'entière autorité du conseil national en matière de rémunération et de rajustement des salaires.
6. Planifier et mettre en œuvre une campagne de collecte de fonds visant à assurer la contribution de nouveaux donateurs et à maintenir l'engagement des donateurs actuels – entreprises et particuliers – qui ont contribué au succès sans précédent de la Campagne stopSP.
7. Investir dans des formes de collecte de fonds novatrices afin de stimuler l'essor des activités suivantes : collectes de fonds organisées par des tiers (initiative « Ma collecte pour la SP ») et collectes menées à l'aide des médias sociaux et par messagerie mobile.

8. Être à l'affût d'occasions permettant de s'assurer que l'aide financière des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral est durable et qu'elle favorise l'accomplissement de notre mission.
9. Accélérer la mise en œuvre par la Société de la SP d'une culture axée sur le donateur.
10. Accroître les revenus grâce à des événements organisés avec des partenaires ou à l'appui de commanditaires ou de partenaires liés à notre cause.
11. Accroître le nombre d'événements sélects destinés à la collecte de fonds.
12. Prévoir des investissements destinés à renforcer les événements de collecte de fonds basés sur la participation de la collectivité (Marche de l'espoir, Vélotour SP), à fidéliser les anciens participants et à en attirer des nouveaux.
13. Élaborer et mettre en application un plan stratégique visant à accroître le potentiel non exploité au chapitre des revenus liés aux dons majeurs.
14. Augmenter les revenus découlant de dons basés sur le prélèvement à la source dans le cadre de programmes de dons jumelés (prévoyant des subventions de contrepartie versées par l'employeur pour les dons des employés destinés à un organisme de bienfaisance), tels les programmes proposés par Partenairesanté et Centraide.

Recommandations relatives à l'harmonisation organisationnelle et à la prise de décisions

Il est devenu urgent de renforcer l'harmonisation organisationnelle et de réduire les chevauchements d'activités afin de rehausser la cohérence au sein de l'organisme et l'efficacité de nos processus décisionnels.

15. Harmoniser et intégrer complètement le statut et les responsabilités des employés au sein d'une structure unifiée.
16. Conserver les conventions d'appellation désignant tous les échelons de l'organisme : section, division et Bureau national.
17. Adopter des protocoles d'entente de base – élaborés grâce à la collaboration des parties concernées – reliant les divers échelons de l'organisme et visant à clarifier les rôles et les responsabilités de chacun d'eux.
18. Maintenir en place les conseils de gouvernance des sections et des divisions et axer leur travail (conformément aux protocoles d'entente) sur les activités menées auprès de la collectivité telles que la collecte de fonds, les relations avec les gouvernements, l'engagement des bénévoles et les services (information, orientation, soutien, programmes d'aide financière, activités récréatives, sensibilisation et programmes axés sur le mieux-être) ainsi que sur l'élaboration des budgets applicables à ces activités suivant les directives budgétaires générales établies par le conseil national.

19. Consolider les progrès réalisés au cours de la dernière décennie et gérer les services administratifs de façon centralisée.
20. Faire approuver la nomination des membres des conseils des sections par le conseil de la division concernée. Faire approuver la nomination des membres des conseils divisionnaires par le conseil national. Il en sera toutefois autrement de la Division du Québec et de ses sections, en raison de leurs statuts juridiques distincts.
21. Adopter le système de responsabilisation suivant : les conseils de section seront tenus de rendre des comptes au conseil de la division à laquelle est rattachée leur section, tandis que les conseils de division devront en faire autant vis-à-vis du conseil national. C'est finalement aux membres que ce dernier sera tenu de rendre des comptes.
22. Dissocier le rôle de chef de la direction à l'échelon national et celui de président de la Division de l'Ontario.
23. Adopter une seule politique relative à l'adhésion et au statut de membre applicable à tous les échelons de l'organisme, ce qui permettra à tous les membres d'assister à l'assemblée générale annuelle de la Société de la SP.
24. Garantir au conseil d'administration national une composition qui reflétera la diversité caractérisant la Société de la SP et adopter un plan de relève visant à assurer la continuité au sein du conseil et la présence d'administrateurs possédant les compétences et les qualités requises pour mener à bien les affaires de l'organisme, conformément à un modèle davantage harmonisé.
25. Afin de fournir à nos bénévoles des moyens d'action adaptés au contexte actuel, mettre sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie nationale relative à l'engagement des bénévoles et de contribuer à son exécution.
26. Mettre sur pied des groupes de bénévoles locaux représentatifs des besoins des collectivités et des champs d'intérêt des personnes qui souhaitent consacrer une partie de leur temps à la mission de la Société de la SP.
27. Adhérer au Programme de normes d'Imagine Canada.

Recommandations relatives aux services

Afin de mieux servir les personnes aux prises avec la SP, nous devons impérativement développer les points forts de nos programmes de services.

28. Repenser la couverture géographique des diverses sections de la Société de la SP en vue d'améliorer la prestation de nos programmes et de nos services et d'en augmenter la portée.

29. Mettre sur pied un réseau de connaissances national qui comptera de trois à cinq centres et, avec le concours d'agences et de fournisseurs de services locaux, offrira des services d'information et d'orientation uniformes aux personnes touchées par la SP.
30. Chercher activement à connaître le point de vue des personnes atteintes de SP en ayant recours en permanence à divers modes de communication bidirectionnelle.
31. Élaborer des programmes de soutien, d'information et de sensibilisation ainsi que des activités récréatives et axées sur la vie saine, adaptés aux besoins des personnes atteintes de SP et ayant un impact direct sur leur qualité de vie.
32. Continuer de s'efforcer à subventionner des programmes d'aide financière et d'aide à l'acquisition d'appareils médicaux en vue d'offrir le meilleur service qui soit au plus grand nombre possible de personnes atteintes de SP.
33. Accroître notre investissement dans le domaine de la défense des droits pour faire avancer les dossiers en lien avec la SP, et ce, à tous les échelons de l'organisme et à tous les paliers de gouvernement.

Recommandations relatives à la recherche

Nous devons nous pencher sur les pistes de recherche les plus prometteuses qui mèneront à la mise au point de nouveaux traitements permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de SP et, ultimement, à la découverte de la cause et du remède de cette maladie.

34. Gérer de manière centralisée des programmes de recherche axés sur le financement d'études scientifiques de grande qualité consacrées à la SP.
35. Élaborer et mettre en place une stratégie de communication qui souligne l'importance et l'impact de la recherche et vise à faire comprendre les retombées positives de cette activité en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie et la lutte contre la SP en général.
36. Promouvoir et faire connaître davantage le Portail sur la recherche en SP (recherchesp.ca), mis en place par la Société de la SP à l'intention des personnes atteintes de SP en vue d'informer celles-ci sur les possibilités de participer à des travaux de recherche.
37. Réorienter le financement de la recherche afin d'établir l'équilibre entre les études proposées par des chercheurs et la recherche ciblée.
38. Permettre à aux personnes qui ont la SP de s'impliquer directement dans le processus d'examen indépendant des demandes de subvention soumises par des chercheurs à la Société de la SP.